

Réceptions et interprétations des documents communaux d'information sur les risques majeurs : le cas des inondations.

Article inédit mis en ligne le 2 décembre 2024.

Sébastien Rouquette

Professeur des universités en sciences de l'information et de la communication au laboratoire Communication et Sociétés, Sébastien Rouquette travaille sur les enjeux de médiatisation, de réception des messages et campagnes de communication (risques volcaniques, risques d'inondations, risques argileux, etc.). Université Clermont Auvergne, sebastien.rouquette@uca.fr

Fateh Chemerik

Maître de conférences à l'Université Catholique de l'Ouest, membre des laboratoires GRESEC et CHUS. Ces recherches portent sur les stratégies des entreprises médiatiques, les pratiques journalistiques, la médiatisation et la perception des risques naturels.
chemerik.fateh@yahoo.fr

Plan de l'article

Introduction

L'importance croissante des campagnes d'information sur les risques d'inondation

Analyser la réception et l'appropriation des campagnes : choix méthodologiques

Les choix des villes ayant mis en place le DICRIM

L'oubli des inondations locales

Une ignorance des comportements à adopter en cas d'inondation

Les contradictions municipales face au risque d'inondation

Des choix communicationnels inadaptés

La place des municipalités : remises en cause et choix en tension

Conclusion

Références bibliographiques

RÉSUMÉ

Avec le dérèglement climatique, la fréquence accrue des intempéries intenses, le risque d'inondation augmente. Or, les dégâts matériels et le nombre de victimes en cas d'inondation seront d'autant plus élevés que les habitants sont moins informés et préparés. En effet, la vulnérabilité concerne, non seulement, « la présence humaine exposée, biens et personnes » (d'Ercole et Pigeon, 1999, p. 340), mais aussi « la manière dont une société est organisée et organise un territoire » (Ibid, p.344). Cette vulnérabilité économique, sociale,

culturelle, institutionnelle (Thouret, 2002, p. 520) est accentuée par la méconnaissance des campagnes de prévention mises en œuvre.

Pour atténuer ces risques, la loi de 1987 relative à la gestion des risques majeurs impose aux communes dont une partie du territoire est répertoriée comme inondable d'informer les habitants, notamment au travers d'un document d'information communication sur les risques majeurs (Dicrim). Quel est le résultat des campagnes d'information dans les villes ayant mis en place les Dicrim ? Pour répondre à ces questions, une enquête a été menée auprès de 170 habitants (50 entretiens et 120 questionnaires) de trois communes concernées par un risque d'inondation. Les résultats montrent que, aux yeux des riverains interrogés, les documents communaux n'informent pas, de manière claire, sur les dangers que représente une montée soudaine des eaux. Les photographies et les couleurs choisies ne sont pas interprétées comme de véritables signaux visuels d'alerte. Les images des inondations diffusées, neutres, sans réelles conséquences, ne les inquiètent pas. Ainsi, la multiplicité des faiblesses communicationnelles des DICRIM interroge sur les difficultés institutionnelles et politiques des municipalités à mettre en place ces campagnes de prévention.

Mots clés

Campagnes de prévention ; réceptions des campagnes publiques ; inondations ; communication des risques naturels.

RECEPTIONS AND INTERPRETATIONS OF MUNICIPAL INFORMATION DOCUMENTS ON MAJOR RISKS: THE CASE OF FLOODS.

ABSTRACT

With climate change and the increasing frequency of severe weather, the risk of flooding is constantly rising. To mitigate these risks, the 1987 law on the management of major risks requires municipalities, whose territory is classified as flood-prone, to inform residents, notably through an information and communication document on natural risks (Dicrim). What is the result of information campaigns in towns that have implemented a Dicrim? To answer the questions posed in this study, a survey was carried out among 170 residents (50 interviews and 120 questionnaires) of three towns at risk of flooding. The results showed that, in the eyes of the local residents questioned, communal documents do not communicate clearly and assertively about the dangers posed by a sudden rise in water levels. The photographs and colors chosen are not interpreted as genuine visual warning signals. The images of flooding broadcast, neutral and without real consequences, do not concern them. The multiplicity of communication weaknesses in DICRIMs raises questions about the institutional and political difficulties faced by municipalities in implementing these prevention campaigns.

Keywords

Prevention campaigns; reception of public campaigns; flooding; natural hazard communication.

RECEPCIONES E INTERPRETACIONES DE LOS DOCUMENTOS MUNICIPALES DE INFORMACIÓN SOBRE LOS RIESGOS MAYORES : EL CASO DE LAS INUNDACIONES.

RESUMEN

El riesgo de inundaciones aumenta constantemente. Para mitigar estos riesgos, la ley de 1987 sobre la gestión de riesgos mayores obliga a las autoridades locales cuyas zonas están clasificadas como inundables a informar a los residentes, especialmente mediante un documento de información y comunicación sobre riesgos naturales (Dicrim). ¿Cuál es el resultado de las campañas de información en las ciudades que han implementado un Dicrim? Para responder a las preguntas planteadas en este estudio, se llevó a cabo una encuesta entre 170 residentes (50 entrevistas y 120 cuestionarios) de tres ciudades con riesgo de inundaciones. Los resultados muestran que, a los ojos de los residentes locales encuestados, los documentos municipales no comunican de manera clara y asertiva los peligros que implica una subida repentina del nivel del agua. Las fotografías y colores elegidos no se interpretaron como auténticas señales visuales de advertencia. Las imágenes neutras de inundaciones que se difunden, sin consecuencias reales, no les generan preocupación. Las múltiples deficiencias de comunicación en los DICRIM plantean interrogantes sobre las dificultades institucionales y políticas que enfrentan las autoridades locales para llevar a cabo estas campañas de prevención.

Palabras clave

Campañas de prevención; recepción de campañas públicas; inundaciones; comunicación de riesgos naturales.

INTRODUCTION

Avec le dérèglement climatique et la fréquence accrue des intempéries intenses (Chauveau, 2021), le risque d'inondation augmente. Les inondations en particulier sont parmi les risques aux conséquences les plus catastrophiques : « Le danger repose sur le fait d'être emporté par les eaux, noyé, mais aussi de se retrouver isolé de toute voie d'accès. Ainsi, l'inondation peut entraîner une coupure des voies d'accès, mais aussi des voies de communication et d'alimentation énergétique (internet, téléphone, électricité), ce qui empêche les services de secours d'opérer » (Verlynde, 2018, p. 65).

Dans ce contexte, les campagnes d'information sur les risques d'inondation prennent une importance croissante. Depuis une trentaine d'années, « si l'Etat reste un acteur majeur, il tend à transférer une partie de ses responsabilités aux acteurs locaux » (Becerra et Peltier, 2011, p. 7), en particulier aux municipalités. Or, la position des municipalités en matière de gestion et de communication du risque d'inondation est paradoxale. D'une part, si le risque d'inondation a fortement augmenté, c'est, en partie, en raison du choix de nombreuses municipalités d'autoriser des constructions dans des zones inondables. En effet, le nombre d'habitations en zones inondables a fortement augmenté depuis 1950 (Vié le Sage, 1989), en particulier par la construction de nombreux lotissements pavillonnaires entre les années 1970 et 2000, autorisés pour ne pas contrarier la croissance immobilière de municipalités soucieuses des développements démographiques et économiques de leur commune (Vinet, 2005, p. 7). Lors des inondations survenues dans le Nord-Pas-de-Calais en 2000, les zones inondées ont d'ailleurs correspondu aux nouveaux lotissements et zones d'activités, contrairement aux habitations de zones plus anciennes, davantage épargnées

(Clément et Jaurand, 2005). L'extension de nouvelles zones constructibles relève en effet de décisions – de négociations – locales, « fruit de compromis largement officieux entre l'État, l'administration, les élus et les groupes de pression [qui] ne permettent pas en effet de poser dans le débat public démocratique la question des choix et de leur coût » (Reghezza-Zitt, 2015). En effet, si une partie de ces habitants se retrouve en zone inondable, c'est, entre autres, parce que de nouvelles constructions ont été autorisées dans ces zones. À titre d'exemple, plus de 100 000 logements ont été construits en zone inondable en France sur la période 1999-2006 d'après une analyse du commissariat au développement durable. Cette croissance périurbaine repose alors sur une minoration des risques d'inondation qui s'explique par une différence de logiques temporelles entre les paramètres pris en compte dans l'aménagement du territoire. Les impératifs de croissance relèvent de problèmes et de demandes quotidiennes alors que la gestion des risques naturels pâtit pour sa part d'incertitudes à long terme, - ce qui est inhérent à toute gestion des risques (Douvinet et al., 2011, p. 34). Cependant, « si les autorisations (l'offre) émanent du maire, force est de constater qu'il existe une grande demande des particuliers, ce qui renvoie à des problématiques plus larges de « saturation foncière » » (Ibidem, p. 37).

D'autre part, les municipalités constituent, depuis la loi de 1987 relative à la gestion des risques majeurs, des acteurs majeurs de la communication préventive en matière d'inondation. La loi impose en effet aux communes dont une partie du territoire est répertoriée comme inondable, d'informer les habitants. Ainsi, « le plan de prévention des risques approuvé [doit faire] l'objet d'un affichage en mairie et d'une publicité par voie de presse locale en vue d'informer les populations concernées ».¹

Cette loi, complétée ensuite par de nombreux décrets additionnels, impose que le Dicrim détaille l'historique des aléas passés et que les mesures de prévention fournissent – dans le cas de risques d'inondations – la carte des crues ou encore les comportements à adopter en cas d'aléas (Douvinet et al., 2013). Il est, par exemple, important que les riverains sachent qu'il ne faut pas prendre leur voiture pour fuir les zones inondées ou aller chercher les enfants à l'école ; ce qui constitue l'une des principales causes de mortalité et de comportements dangereux (Becerra et Peltier, 2013, p. 9). Cette législation permet à l'État français de se présenter comme un acteur ayant mis en œuvre une politique de prévention publique des risques, s'engageant pour la sécurité (Ollivier-Yaniv, 2013, p. 109), en imposant et en régulant l'action des collectivités locales. Ainsi, plusieurs municipalités se retrouvent dans une situation paradoxale. Bien que toutes soient désormais tenues d'informer les habitants sur les dangers locaux, certaines d'entre elles sont également responsables de l'augmentation du risque d'inondation.

L'IMPORTANCE CROISSANTE DES CAMPAGNES D'INFORMATION SUR LES RISQUES D'INONDATION ET LEURS RÉCEPTIONS

Plusieurs études ont analysé la production et la diffusion de ces documents. En ce qui concerne leur rédaction et leur diffusion, les campagnes de prévention ne sont mises en place que dans un tiers des communes pourtant concernées par la loi de 1987 (Douvinet et alii, 2013, p. 18-199). En ce qui concerne leurs contenus, la thèse de Laetitia Ferrer a procédé à une analyse lexicométrique du contenu de 21 Dicrim de communes de la région PACA. En étudiant plus spécifiquement les éditoriaux, ce travail indique que les maires communiquent sur le fait qu'ils « maîtrisent » le canal de diffusion (Ferrer, 2018, p. 112) « et la sécurité du citoyen pendant la crise, mais qu'il n'a pas le contrôle sur les

...

1. Source : <https://www.legifrance.gouv.fr>

aléas ni sur le citoyen avant l'événement. Le citoyen apparaît dans le discours de deux différentes façons : en phase de prévention (« passif ») et en phase de l'événement (sous responsabilité) » (Ferrer, 2018, p. 149). Plutôt que de mettre l'accent sur les habitants, les municipalités étudiées préfèrent le mettre « sur d'autres thématiques telles que la fonction du Dicrim, les phénomènes qui peuvent se produire ou encore le rôle de la mairie dans la prévention des risques » (Ferrer, 2018, p. 149).

Si les contenus de ces documents ont fait l'objet d'analyses, les études approfondies sur la réception et l'appropriation de ces discours institutionnels par les citoyens restent peu développées (Hernandez Orellana, 2017, p. 17). Les développer donnerait la possibilité de mieux comprendre l'appropriation par les habitants des campagnes publiques. Dans cette perspective, ces études fournissent certes des connaissances pratiques – sur ce qui est pertinent et sur ce qui ne l'est pas - aux financeurs qui recherchent un « savoir utilitaire » orienté vers une « efficacité » en termes de « gestion opérationnelle » (Chambru et De Oliveira, 2021, p. 286). Elles ouvrent aussi sur des perspectives théoriques.

En analysant la compréhension, l'appropriation ou le rejet des messages par les citoyens, nous avons identifié les points forts et les points faibles de ces campagnes. Comment les messages sont-ils compris et interprétés (Jacquez et Rouquette, 2023, p. 1) ? Comment les riverains interprètent-ils ces informations ? Quel rôle jouent leurs perceptions du risque, leurs connaissances ou encore leurs attentes (Motulsky et alii, 2015) qui sont forgées, modifiées et soutenues par leurs relations sociales (avec d'autres membres de leur communauté) ? Il est également possible de mesurer l'acceptabilité sociale des mesures de prévention préconisées par les autorités (Fraser et alii, 2022, p. 116). Avec quels contenus, les habitants se sentent-ils plus concernés par les risques ? Est-ce à partir d'informations centrées sur les dangers et sur un sentiment de peur ou au contraire sur les contenus qui se concentrent sur les solutions à adopter en cas d'inondation (Becheur, Valette-Florence, 2014, p. 100-103) ? Face à d'éventuelles résistances à prendre en compte ces messages, les recherches tentent d'en comprendre les raisons : cadrage inadapté, manque de légitimité des émetteurs, etc. ? La réception et l'interprétation des campagnes publiques de prévention du risque d'inondation constituent ainsi l'objectif de cet article. Celui-ci développe les questionnements suivants : faut-il considérer, comme le sous-entend la législation (Becerra et alii, 2013), qu'il suffit d'imposer aux municipalités de produire et de diffuser ce document de prévention communal pour que les riverains soient bien informés ? Faut-il considérer qu'il suffit de normaliser par décret d'application le contenu de ces documents pour que les campagnes d'information sensibilisent réellement les habitants ? Ou bien, en raison d'explications jugées imprécises, de photographies peu claires et d'informations lacunaires au vu des documents produits par les municipalités, les habitants s'estiment-ils mal informés ? Ce faisant, cet article s'inscrit dans les recherches en réception tout en prenant en compte les logiques institutionnelles qui président aux choix communicationnels des municipalités.

ANALYSER LA RECEPTION ET L'APPROPRIATION DES CAMPAGNES : CHOIX MÉTHODOLOGIQUES

Étudier la réception et l'appropriation par les citoyens de campagnes publiques de prévention soulève d'abord des défis méthodologiques importants, car il est complexe d'évaluer précisément le poids de ces campagnes sur les représentations, les attitudes et les comportements des individus. Les approches qualitatives (entretiens, observations, etc.) sont souvent nécessaires en complément des données quantitatives (Gutzeit-Godbout,

2013, p. 10), bien qu'elles soient plus difficiles à mener souvent par manque de moyens humains et financiers² (Sitbon, 2002). Ces méthodes qualitatives – entretiens, focus group - fournissent pourtant une compréhension nuancée de la manière dont les campagnes publiques sont reçues, négociées et appropriées par diverses catégories de résidents. Conformément à cette orientation, un panel a été constitué avec un double objectif : obtenir des données qualitatives à la fois approfondies et significatives (Truchot, 2006, p. 101) afin de fournir un maximum d'informations. Et atteindre la saturation des données, c'est-à-dire le seuil d'entretiens à partir duquel les nouvelles interviews n'apportent pas de connaissances supplémentaires aux connaissances déjà acquises, à partir d'un échantillon stratifié non proportionnel (Durand, 2009, p. 3-4). Dans ce type d'échantillonnage intentionnel (Deslauriers, 1991, p. 146), la pertinence du panel dépend du respect de la classification des habitants construite en fonction des résultats de précédentes recherches sur les perceptions des risques naturels (Wachinger et alii, 2013).

De manière générale, on parle d'échantillon stratifié lorsque la fraction de sélection diffère en fonction de certaines caractéristiques de la population (sexe, région, statut, âge, etc.). Quatre variables principales ont été prises en compte. La première variable est une sélection genrée des répondants (31 femmes, 19 hommes). En effet, différents travaux (Flynn et al., 1994, p. 1101 ; Slovic, 1999, p. 692) soulignent que les hommes, plus que les femmes, ont tendance à évaluer les risques naturels comme étant moins dangereux. De fait, plusieurs recherches ont montré que les femmes étaient plus vulnérables que les hommes en cas d'inondation parce qu'elles sont chargées des enfants et moins mobiles que les hommes, qu'elles ont plus de mal à se protéger en montant sur les toits ou encore – au Sri Lanka, en Indonésie et en Inde par exemple – parce qu'elles sont moins nombreuses que les hommes à savoir nager (Ozer, 2012).

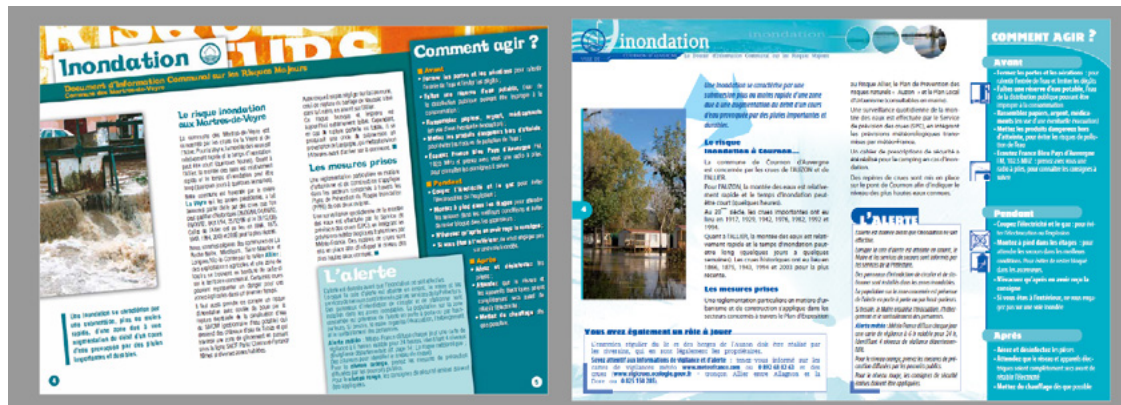
La deuxième variable vise à neutraliser un biais de sélection des répondants liée à leur catégorie socioprofessionnelle. En effet, la sensation de vulnérabilité face aux risques extérieurs est, en partie, corrélée au sentiment de vulnérabilité individuel (Satterfield et al., 2004), sentiment dépendant lui-même de paramètres tels que l'insécurité financière que connaît (ou pas) le répondant, sa situation mobilière (être propriétaire, ce qui est le cas de 32 répondants) ou locataires (18 répondants) ou encore le fait d'avoir une activité professionnelle (Verlynde, 2018, p. 140). Ainsi, en décomptant les répondants retraités, étudiants ou sans emploi, ce panel intègre des interviewés de différents milieux sociaux, parmi lesquels des cadres et professions intellectuelles supérieures (7), des milieux populaires (ouvriers ou employés : 8), des artisans, commerçants et chefs d'entreprises (8), de nombreuses professions intermédiaires. Les deux derniers critères, âges et lieu d'habitation sont présentés plus loin.

L'étape suivante, le recueil des données, suppose un accès long au terrain, les entretiens oscillent entre 30 et 60 minutes. Ils ont été réalisés en respectant strictement le principe d'anonymat de répondants sollicités dans des lieux publics locaux (parcs, cafés) ou par porte-à-porte. Les questions ont été rédigées selon la méthode dite en « sablier » (Fenneteau, 2015), c'est-à-dire en partant du plus général au plus spécialisé. Après une évaluation de leur connaissance du risque local d'inondation (à votre connaissance, votre quartier est-il en zone inondable ? A-t-il été inondé ces dernières années ?), des questions ont porté sur leur compréhension et sur leur interprétation de documents d'information sur les risques d'inondations de leur commune et du gouvernement (selon vous, le DICRIM de votre commune [montré durant l'entretien] est-il compréhensible sur le risque d'inondation local ? Quelles informations retenez-vous ? Comment le jugez-vous au niveau du contenu

...

2. Cette étude a bénéficié d'un financement européen qui a permis la réalisation d'enquêtes de terrain approfondies.

et au niveau visuel, etc.) ?



DICRIM des Martres-de-Veyre

DICRIM de Cournon-d'Auvergne

Figures 1 – exemples de documents de prévention locaux et nationaux, rédigés par les communes en 2011 (et non actualisés depuis), documents utilisés pendant l'enquête 2022

Ces résultats qualitatifs sont complétés par une enquête statistique réalisée auprès de 120 habitants, de façon à éclairer des données complémentaires l'importance des tendances relevées par les entretiens approfondis.

LES CHOIX DES VILLES AYANT MIS EN PLACE LE DICRIM

Trois villes à la fois concernées par l'obligation légale de communiquer, ayant effectivement produit un DICRIM et ayant connu, à une période récente ou assez récente, des inondations, ont été sélectionnées. En effet, « parmi les rares facteurs externes qui semblent avoir un impact sur la perception des risques naturels, il y a l'expérience directe », synthétisent ainsi Wachinger et al. (2013, p. 1052). Si les riverains plus âgés ont une plus forte perception des risques que les plus jeunes (Lai et Tao, 2003), cela tient en partie au fait que ces derniers ont moins de probabilité d'avoir vécu un aléa dans leur vie. Dans les villes étudiées, les dernières grandes inondations remontent à 1985 pour le quartier de Saint-Alyre (Clermont-Ferrand, La Montagne, 2/11/2015), en 1994 et 2003 pour Cournon-d'Auvergne et les Martres-de-Veyre (<https://plu-cadastre.fr>). Dans les trois villes, aucun habitant de moins de 20 ans n'a de réels souvenirs d'une inondation locale. À Clermont-Ferrand, les habitants de moins de 45 ans avaient au maximum 8 ans lors du dernier grand aléa. Pour inclure cet élément, le panel a intégré des répondants de différents âges (entre 18 et 30 ans, entre 31 et 45 ans, et plus de 45 ans). Saint-Alyre est un vieux quartier d'une grande métropole régionale (Clermont-Ferrand). Plus de 30 000 personnes sont répertoriées dans cette zone inondable en cas de fortes pluies coulant des pentes des volcans alentour dans une rivière qui traverse la zone et dont le débit déborderait de son lit (DREAL). Pour les Martres-de-Veyre (3 940 habitants), quelques rues du centre ancien sont particulièrement concernées (source PLU, p. 20). Quant à Cournon-d'Auvergne (20 400 habitants), plusieurs maisons et le camping sont construits en zone inondable (La Montagne, 24.01.2012). En choisissant une grande ville, une petite ville et un village, cette sélection offre la possibilité de prendre en compte le contexte territorial (milieu urbain versus milieu rural, et plus ou moins grand sentiment de proximité avec les élus, cf Zémor, 2008, p. 53-54).

Au total, la recherche menée par entretiens approfondis est constituée de 15 habitants du

quartier de Saint-Alyre, 15 des Martres-de-Veyre et 20 de Cournon-d’Auvergne.-

Pour renforcer la validité des résultats, une enquête quantitative complémentaire par questionnaire a été adressée à 120 répondants afin d’obtenir davantage de données sur la perception du risque d’inondation et la politique de prévention dans les communes étudiées. Certaines thématiques s’articulent à celles proposées dans les entretiens avec des questions similaires telles que : votre quartier est-il soumis au risque d’inondation ? Votre commune a-t-elle déjà subi une inondation ? Quels comportements faut-il adopter en cas d’inondation ? D’autres thématiques complémentaires se rattachent à la politique de prévention de leur municipalité. Cependant, à la différence des entretiens, le Dicrim n’a pas été montré aux 120 répondants du questionnaire. Il leur a été demandé s’ils connaissaient les actions de leurs communes en matière d’information sur le risque d’inondation. Quel regard portent-ils sur ces politiques ? Leur a-t-on indiqué une procédure à suivre face à ce phénomène ? Quelles informations attendent-ils ? Etc.

Pour répondre à ces questions, cette recherche se concentre sur trois considérations qui sont complémentaires. La première évalue le niveau de conscience du risque d’inondation à travers la mémorisation des événements passés. La deuxième examine la compréhension des mesures à prendre en cas d’aléa. La troisième analyse les limites de la communication dans les campagnes de prévention menées par les municipalités.

L’OUBLI DES INONDATIONS LOCALES

Compte tenu de la position des municipalités sur ce sujet, suffit-il de leur imposer de produire et de diffuser ce document de prévention communal pour que les riverains soient bien informés ? Pour répondre à cette question, il faut tout d’abord évaluer le degré de connaissance que la population possède des précédentes campagnes menées par les municipalités. Or, un premier élément ressort de l’enquête : 90% des 120 habitants interrogés ne connaissent majoritairement pas le risque local d’inondation. Un chiffre très élevé, proche de celui relevé dans le Nord-Pas-de-Calais auprès d’une population concernée par le risque d’inondation sub-marine (76% des 450 habitants interrogés déclaraient ne pas le connaître, cf Verlynde, 2018, p. 328).

Ce premier constat peut être corrélé avec l’oubli des précédents épisodes d’inondation. Ce qui est vrai dans le Puy-de-Dôme (tableau 1 ci-dessous), comme cela l’est ailleurs.³

	Saint-Alyre (Clermont-Ferrand)	Martres-de-Veyre	Cournon-d’Auvergne	Total
Nombre de répondants	40	40	40	120
A votre connaissance, votre commune a-t-elle déjà subi des inondations ?	Oui : 4 Ne sais pas (ou non) Non : 36	Oui : 2 Ne sais pas (ou non) : 38	Oui : 16 Ne sais pas (ou non) : 24	Oui : 22 - 18% <i>Ne sais pas (ou non) : 98 - 82%</i>

Tableau 1 : une méconnaissance accentuée par l’absence de souvenirs d’inondations locales

...
3. Ainsi, 63% des habitants de Dunkerque interrogés sur l’inondation de 1953 n’avaient pas souvenir de cette inondation (Verlynde, ibid., p. 327)

Cet oubli des aléas passés est bien entendu lié « à l'usure naturelle de la mémoire des hommes par le temps » (D'Ercole et Dollfus, 1996, p. 385). Ne pas transmettre le risque est peut-être également une façon de gérer collectivement le stress face à un risque d'aléa. Compréhensible sur le plan de « l'équilibre mental, il n'en demeure pas moins pénalisant en matière de réduction des risques » (Gout, 1993). Cet oubli majoritaire est également lié à des évolutions des modes de vie. Chaque année, une partie des riverains sont de nouveaux habitants des communes considérées. D'après les statistiques de l'INSEE, environ 1 ménage sur 5 change de logement tous les 5 ans. Un peu plus de la moitié de ces ménages (61,0 %) déménage pour habiter dans une autre commune (Delance et Vignolles, 2017), commune dont ils ne connaissent pas nécessairement l'histoire. En particulier en ce qui concerne les aléas naturels. Ce facteur est particulièrement important pour le quartier Saint-Alyre de la ville universitaire de Clermont-Ferrand, puisque, tendanciellement, ce sont les jeunes ménages de moins de 35 ans qui déménagent le plus (pour leurs études, un premier travail, en raison de l'arrivée d'enfants, etc. cf Delance et Vignolles, 2017). Aussi tangible soit-il, ce facteur externe n'est cependant pas suffisant pour expliquer l'ampleur de la méconnaissance des riverains.

Ainsi est-il important de prendre en compte d'autres paramètres. Or, à la question « Parlez-vous régulièrement des risques naturels avec votre entourage ? », l'enquête menée auprès de 120 riverains a révélé que les risques naturels, et singulièrement les risques d'inondation, ne font pas l'objet de discussions quotidiennes entre habitants. Seul un répondant sur dix environ (11%) aborde ce sujet avec son entourage (tableau 2).

	Saint-Alyre (Clermont-Ferrand) (sur 40 répondants)	Martres-de-Veyre (sur 40 répondants)	Cournon-d'Auvergne (sur 40 répondants)	Total (sur 120 répondants)
Parlez-vous des risques naturels avec votre entourage ?	Oui 6 Non 34	Oui 3 Non 37	Oui 2 Non 38	Oui 11 (9%) Non 109 (91%)

Tableau 2 : les risques d'inondation, un sujet rarement abordé entre riverains

Comme le montre leurs réactions majoritaires, ce n'est, de leur point de vue, ni un sujet de conversation collectif, ni une source d'inquiétude partagée :

R. : « Pas du tout. Excusez ma naïveté. Je ne m'intéresse pas aux risques naturels, alors que je devrais, peut-être. Je n'ai jamais vécu un sinistre ou un événement comme les inondations. Donc, ce n'est pas une priorité. Avec tout ce qui se passe en Ukraine, Poutine, le Covid, les risques naturels ne constituent pas un sujet de discussion dans mon cercle familial ou professionnel » (femme, entre 31-45 ans, propriétaire, Les Martres-de-Veyre)

Pour ces riverains, cela devient un sujet qui permet de faire lien avec son entourage ou avec son voisinage si l'actualité si prête :

R. : « Spontanément non. Après, suite à une actualité, les villages inondés qu'on voit à la télé, voilà, on parle de ça sur le moment, comme ce qui est arrivé à la vallée de la Roya ou tout a été emporté [...]. Euh, mais de là à dire que c'est un sujet de conversation quotidienne dans mon cercle familial ou au travail, non » (homme, 31-45 ans, Clermont-Ferrand, propriétaire).

R. : « Non. Pas en tout cas dans le cas de la France ou au niveau de ma ville. On peut aborder le sujet s'il y a une catastrophe mondiale. Une grosse inondation quelque part

dans le monde. Dans mon entourage, on n'a jamais été confronté à ça » (homme, 18-30, Clermont-Ferrand, loge chez ses parents).

Cette double réponse - « Franchement, je ne me suis jamais renseignée [sauf] quand il y a un reportage à la télé » (femme, +60 ans, propriétaire, Les Martres-de-Veyre) - montre bien que la question n'est pas associée à un risque qui les concerne directement. En d'autres termes, pour répondre au cadre de recherche individuel d'informations sur les risques élaboré par Ellen Ter Huurne (2008), ce sujet est, localement, loin de recueillir les conditions qui en facilitent la prise de conscience, puis une recherche d'informations, par exemple en discutant avec ses proches ou son voisinage. Les conditions de cette prise de conscience sont triples : 1 – que la question soit perçue comme un risque (y a-t-il un risque ?), 2 – qu'elle le soit pour soi (suis-je personnellement menacé ?), 3 – que l'individu se sente en capacité de pouvoir agir en cas d'aléa (serais-je capable de faire face ? cf Ter Huurne, 2008, p. 40). L'analyse plus détaillée des réponses des riverains souligne que c'est le deuxième élément favorable à une prise de conscience du risque qui manque le plus. Si les riverains interrogés mesurent au travers des reportages les dangers d'une montée rapide des eaux, ils n'estiment pas leur commune ou leur quartier directement concernés par le risque.

Cette conscience limitée du risque local d'inondation fait écho à un manque de « culture du risque » dont l'État français est conscient, comme l'indique la décision prise en 2021 d'organiser chaque 13 octobre « une journée de la résilience face aux risques », de multiplier les documents d'information partagés avec les élus et diffusés dans les médias et de refaire le site georisques.gouv.fr pour accroître la visibilité de ces informations en ligne (Courant et alii, 2021, p. 16-18).

De ce point de vue, il est d'ailleurs intéressant de noter qu'un profil particulier de répondant fait exception : des répondants commerçants et des membres d'associations de quartiers. Ce sont des habitants qui, en raison de leur profession ou de leur investissement dans la vie de la cité, sont parmi ceux qui échangent le plus (d'informations) avec leurs voisins. Si la « culture du risque » tient, en partie, à la vitalité de la vie associative des quartiers, alors la baisse régulière du nombre d'adhérents aux comités de quartier (-1,1 points pour l'adhésion aux associations dites de loisir dont font partie les comités de quartier et les comités des fêtes entre 2013 et 2016⁴) ne peut à terme que compliquer encore la diffusion d'une culture locale du risque.

UNE MÉCONNAISSANCE DES COMPORTEMENTS À ADOPTER EN CAS D'INONDATION

La méconnaissance du risque local d'aléa se double, de manière concordante, d'une large ignorance des comportements à adopter en cas d'inondation. La majorité des 120 riverains interrogés par questionnaire se retrouverait démunie dans cette situation (tableau 3).

...
4. Centre d'observation de la société, 2019, <https://www.observationsociete.fr/modes-de-vie/vie-politique-et-associative/les-francais-adherent-de-moins-en-moins-aux-associations-3/>.

120 répondants	Que faut-il faire et que feriez-vous en cas d'inondation (plusieurs réponses possibles) ?
Monter (sur un point haut, à l'étage)	36 sur 120
Je ne sais pas	32
Appeler les secours, pompiers	14
Fuir, partir, courir, prendre la voiture	17
Couper l'électricité	12
Évacuer l'eau	6
Déménager	4
Appeler son assurance	3
Respecter les consignes de sécurité	3
Ne pas paniquer	2
Chercher ses proches (parents, enfants, autres)	2
Surveiller le niveau d'eau (les regards)	1

Tableau 3 : une large ignorance des comportements à adopter en cas d'inondation

Certes, la première réponse – « monter » – correspond bien aux consignes fournies par les autorités (<https://www.georisques.gouv.fr/>). Cependant, cette situation ne vaut que pour un peu moins d'un tiers des répondants (36 sur 120). Il en est de même pour les autres recommandations données : couper l'électricité n'est indiqué que par un dixième des répondants (12 sur 120), rester à l'écoute des consignes de sécurité moins encore (3 sur 120). En revanche, deux des quatre conseils préconisés pendant une inondation ne sont jamais cités (ne pas prendre sa voiture, éviter de téléphoner afin de laisser libre les réseaux pour les secours). Plus significatif encore, les consignes ne sont pas respectées (17 riverains fuiraient ou prendraient leurs voitures alors que la question ne parlait pas de consigne d'évacuation formulée par les autorités ; 2 iraient chercher leurs proches bien qu'il soit stipulé de ne pas aller chercher ses enfants à l'école dans les documents de recommandation). Enfin, un quart des répondants indique ne pas savoir (32 sur 120) :

Q. : « Que faut-il faire et que feriez-vous en cas d'inondation ? »

R. : « Bah, franchement je ne sais pas, parce qu'ici je ne sais pas, là, on va y aller donc je sais [...] Je ne sais pas, on va sortir dehors » (femme, 18-35 ans, propriétaire, Cournon-d'Auvergne). On le voit, le danger « avec ces méconnaissances, c'est que les personnes peuvent compléter ces informations manquantes à l'aide de généralités ou d'a priori, ce qui est l'une des fonctions de la représentation » (Ferrer, 2018, p. 123). Au risque d'adopter un comportement dangereux tel que prendre sa voiture et se retrouver inondé alors que l'une des principales causes de mortalité des inondations en France concerne aujourd'hui les automobilistes : 15% des victimes sont mortes dans leur voiture (Noyelle, 1995, p. 111). C'est particulièrement vrai pour les riverains qui, non seulement ne se sentent pas concernés localement, mais qui en plus ne perçoivent pas les dangers d'une potentielle inondation (Gominet, 2007).

Ce manque de connaissances interroge : les riverains vont-ils accepter d'évacuer quand les autorités leur signaleront un risque important d'inondation ? Cela tient-il aux choix communicationnels effectués par les municipalités ? Et si oui en quoi ces choix communicationnels sont, en partie, révélateurs d'un positionnement contradictoire des municipalités dans le domaine ?

LA PERCEPTION DES DICRIM PAR LES RIVERAINS

Des choix communicationnels contestés

De fait, les choix communicationnels opérés par les municipalités étudiées ne répondent pas aux questionnements des riverains concernés par un risque naturel. Plusieurs choix communicationnels se révèlent inadaptés.

Le Dicrim recense tous les risques majeurs existants dans les communes étudiées. Dans le cadre de ce travail, seule la page réservée au risque d'inondation a été montrée aux enquêtés. Quatre thématiques identiques la composent. La première définit et cite l'historique des inondations dans la municipalité. La deuxième rappelle les mesures prises en reprenant la réglementation en matière d'urbanisme et de construction. La troisième explique quand et comment donner l'alerte. La dernière se concentre sur le comportement à adopter avant, pendant et après une inondation⁵. Seul le « comment agir » intéresse les répondants (18 sur 50 enquêtés affirment retenir cette partie en priorité). En termes de visuel, une photographie représentant soit une maison entourée d'eau, soit une rivière au milieu urbain a été publiée dans chaque DICRIM.

Quand le document indique – par un titre, une accroche ou une image explicites – qu'il s'agit d'alerter sur le risque d'inondation, il est jugé qu'il manque de clarté. Plus précisément, 39 des 50 répondants par entretien commentent le visuel des affiches. Parmi eux, 14 critiquent soit le manque d'attractivité, soit le peu de place accordée aux photos d'inondation choisies, tandis que 4 pointent le manque de clarté sur le sujet de l'affiche :

Q : « ce document communal sur les inondations est-il compréhensible ? Comment le jugez-vous au niveau du contenu et au niveau visuel ? Est-ce que le contenu est suffisant ? »

R.1 : « Franchement, je n'ai pas imaginé une affiche sur l'inondation comme ça [...]. Il n'y a pas le terme : « Attention inondation ». Pour moi, cette affiche n'est pas significative [...] L'image, elle n'est pas parlante. Ça ne représente pas une inondation. On peut juste dire que c'est une maison au bord de l'eau, mais on ne voit pas qu'elle est inondée » (Femme, 18-30 ans, locataire, Saint-Alyre)

R.2 : « Ils auraient dû quand même mettre plus gros le risque inondation. » (Femme, + 60 ans, propriétaire, Les Martres-de-Veyre).

Ces premières réactions pourraient seulement relever de problèmes de présentation. Elles soulignent pourtant la nécessité de mettre en œuvre des campagnes de prévention les plus claires pour s'assurer de la compréhension du message par l'ensemble du public visé. Soulignons que le Dicrim est publié sur le site des trois municipalités prises en compte. Il a été distribué, selon les responsables locaux, dans les boîtes aux lettres des habitants. Cependant, les répondants ne se rappellent pas l'avoir reçu et aucun d'entre eux n'est allé le consulter en ligne.

En outre, plusieurs études récentes mettent en évidence que le niveau de littératie – utiliser l'écrit pour augmenter ses compétences et étendre ses capacités (Fraenkel, 2021, p. 222) – des récepteurs est corrélé à leur niveau de compréhension des messages diffusés, tels que le discours du président Macron annonçant le confinement en raison du Covid (Gorski, 2023, p. 50-55) ou encore les supports de communication nationaux édités pour fournir les consignes de sécurité pendant cette pandémie (Pasquereau et alii, 2021, p. 838). Les individus ayant un plus faible niveau de littératie ont plus de mal à comprendre le message s'il n'est pas clair, c'est-à-dire accompagné de photographies explicites ou si la partie rédigée du message est trop longue (Ibid.). Dans le cas contraire, l'information principale sera moins facile à percevoir dans la masse des explications et des instructions délivrées.

...

5. Seul le DICRIM de Cournon d'Auvergne se distingue par un paragraphe supplémentaire consacré au rôle des habitants intitulé : « Vous avez également un rôle à jouer ».

L'importance de cette dimension communicationnelle se perçoit également dans les remarques relatives au manque de visibilité des photographies choisies par les Dicrim :

R.1 : « L'image doit être plus grande pour refléter une inondation, parce que là, on dirait un petit ruisseau » (homme, 45-60 ans, propriétaire, les Martres-de-Veyre)

R.2 : « Ça ne me plaît pas. La photo n'évoque pas une inondation » ([homme, +60 ans, propriétaire, Saint-Alyre)

R.3 : « La photo est trop petite. On ne voit pas grand-chose. Moi, j'ai connu cette inondation, mais une autre personne qui n'a pas vécu cette inondation, ça ne lui parle pas. Ils auraient dû mettre d'autres images » (homme, + 60 ans, propriétaire, les Martres-de-Veyre).

Si «la représentation visuelle du risque est couramment utilisée » (Rakow et alii, 2015, p. 150), encore faut-il qu'elle le fasse en étayant visuellement le discours souhaité. Keller, Siegrist et Gutscher (2006) ont souligné que des photos de maisons inondées amplifiaient la perception que les résidents avaient du danger d'habiter dans une zone inondable, car des images explicites génèrent en retour une émotion. Cette émotion – celle de peur, celle d'inquiétude – favorise sinon une action, a minima une réaction des habitants. À l'inverse, choisir des images qui « ne montrent pas l'étendue des dégâts causés par les inondations » (femme, 18-30 ans, locataire, quartier Saint-Alyre de Clermont-Ferrand) ne génère pas les mêmes réactions, créant peut-être le sentiment de fausse sécurité chez une partie des habitants peu rassurés par le choix d'images d'inondations peu dangereuses.

Une mauvaise compréhension du message est – à la lumière des réponses de 18 riverains interrogés sur 50 – renforcée par le choix des couleurs des documents rédigés par les communes de Cournon-d'Auvergne et des Martres-de-Veyre. Ces deux documents d'information sont encadrés de cadres et de bordures bleues (cf. fig. 1 infra).

En étudiant la manière dont les cartes de risques sont comprises suivant leur style, leur apparence, les couleurs choisies pour représenter les zones dangereuses, Thompson et al. (2015) ont montré combien le choix des couleurs influence les récepteurs dans la manière d'interpréter ces cartes. Elles guident l'attention. Les connotations et significations qu'elles véhiculent peuvent être utiles ou au contraire introduire un risque de mauvaise communication. D'ailleurs, les couleurs des documents de prévention sont commentées par 18 des 50 répondants. Les couleurs choisies illustrent-elles bien le message de prévention ? Commençons par le bleu, couleur choisie par deux des trois municipalités étudiées pour communiquer sur le risque d'inondation. Bien que doté de multiples connotations, le bleu n'est pas assimilé au danger, au risque (Pastoureau, 2000). C'est, généralement une couleur qui pacifie et apaise (Ibid.). Elle ne prévient pas d'un risque imminent ou possible. Il n'est alors pas surprenant que, parmi les réactions recueillies, cette riveraine soit rassurée plutôt qu'alertée par le document : Haut du formulaire

R. « Je pense que la couleur bleue c'est plutôt rassurant. On n'a pas trop de raisons pour s'inquiéter. Je ne dis pas qu'il faut alarmer les gens, mais si on parle d'un risque, il faut que la couleur aille avec. Je ne sais pas. Mais la couleur bleue est apaisante, elle ne laisse pas penser qu'il y a un risque d'inondation » (femme, 31-45 ans, propriétaire de son logement, Cournon-d'Auvergne).

De premières conclusions peuvent être tirées de ces remarques. Finalement les riverains notent un nombre de limites aux documents : manque de clarté, manque d'accessibilité, choix graphiques contre-intuitifs. Sur ce point, il n'est pas judicieux sur un plan communicationnel de choisir des couleurs qui ne sont culturellement pas connotées pour symboliser le risque et le danger, pas plus que de publier des photographies d'aléas montrant si peu de dégâts qu'ils paraissent inoffensifs. De même, il ne s'avère pas pertinent de cadrer trop peu explicitement et clairement le propos de titres qui alertent. Le cumul

de ces trois solutions augmente a fortiori encore la distance ressentie par les riverains à l'égard du risque naturel. L'ensemble de ces éléments contribuent à brouiller le message.

LA PLACE DES MUNICIPALITÉS : REMISES EN CAUSE ET CHOIX EN TENSION

Comment expliquer que les choix visuels des documents communaux d'information soient graphiquement à ce point peu adaptés à une campagne de prévention ? Ne faut-il pas s'interroger sur le degré de volonté des communes d'alerter sur le niveau de danger qui existe sur leur territoire ? Les communes constituent-elles les acteurs publics les mieux placés pour communiquer de manière pertinente et efficace sur les risques naturels locaux ? Tout au moins ceux pour lesquels le danger tient largement à la présence d'infrastructures et d'habitations dans les zones à risque, la vulnérabilité étant, en effet, à la fois le produit de la gravité potentielle de l'aléa naturel et de la vulnérabilité socio-économique de la zone considérée (d'Ercole et Pigeon, 1999, p. 344). Cette interrogation mérite d'autant plus d'attention que la politique nationale en matière de gestion de risque depuis une vingtaine d'années tend à accorder plus de responsabilité en matière de planification et de gestion de la communication des risques aux parties prenantes locales, notamment aux élus (Becerra et Peltier, 2011, p. 43).

A priori, l'échelon municipal semble parfaitement pertinent, tant pour les élus que pour les habitants. Pour les élus, l'enjeu d'une communication publique est a priori de gagner en visibilité, clarté et proximité territoriale. D'ailleurs, les sondages indiquent une opinion publique plutôt favorable aux campagnes d'information de l'État (Berthelot-Guiet et Ollivier-Yaniv, 2001, p. 167-169). 29 enquêtés sur 50 pensent que c'est à la mairie de communiquer sur le risque⁶. D'autres enquêtes ont montré que les habitants font plus volontiers confiance au maire et aux autres élus de proximité pour gérer les risques industriels et naturels locaux qu'aux responsables relevant d'institutions géographiquement ou institutionnellement plus lointaines, telles que l'Union européenne (Flanquart, 2021, p. 152). Cette dernière est souvent perçue comme trop technocratique et distante des problèmes locaux. De plus, la gestion des risques repose en partie sur le principe de délégation de confiance, les habitants déléguant à différentes parties prenantes professionnelles, des élus aux pompiers, la surveillance des risques et la gestion des aléas naturels. Or, selon Luhmann (2006, p. 37), « on est plus enclin à faire confiance à ce qui nous est familier qu'à ce qui nous est étranger ». Les élus locaux, vivant au milieu de leurs concitoyens et étant directement confrontés à la colère des habitants en cas de sinistre important, inspirent ainsi davantage confiance envers les autorités locales (Ibid., p. 41).

Ce raisonnement semble d'autant plus pertinent ici qu'il s'agit d'un risque naturel pouvant entraîner des pertes humaines. Le coût politique d'une impréparation publique augmente considérablement dans le cas d'une victime humaine, car, dans nos sociétés européennes, « la vie humaine est non seulement une valeur centrale d'organisation de notre vie collective [...], elle est - de surcroît - un principe politique indiscutable » (Rouquette et Bihay, 2022).

En matière politique, « la vie humaine est évidemment une valeur éminente, et qui mérite d'être défendue, de toutes nos forces » (Didier, 2020 :). Si les risques naturels ont une importance politique variable suivant les dégâts humains qu'ils peuvent occasionner, alors la gestion des risques d'inondation devrait faire partie des priorités municipales en matière de risques naturels ; le nombre de victimes humaines étant bien plus important en matière

...

6. D'autres pensent que c'est le rôle de l'État (5), l'agglomération (3), la préfecture (3), le notaire au moment de l'achat d'un bien immobilier (3), les médias (2), les scientifiques (2), les organismes techniques tels que la Dreal (1). Deux répondants estiment que c'est aux habitants d'aller chercher l'information.

d'inondation que de retrait gonflement des argiles ou de glissement de terrain⁷. Cette réponse d'un technicien du service préfectoral interrogé l'indique bien :

Q.: « Les documents comme Le PPR (plan de prévention des risques d'inondation : réduire la vulnérabilité), [...] sont-ils suffisants pour inclure une culture de risque chez la population ? »

R. « Visiblement non. Le seul truc efficace pour moi, c'est un événement, hélas. On le voit sur d'autres territoires. Les élus, dès qu'il y a un problème pour certains territoires, mettent en place un système d'alerte. Ils ne regardent plus le prix. Hélas, c'est comme ça en France. Je ne sais pas ailleurs. Mais, en France, on réagit, on n'agit pas en amont. On réagit après. »

D. L. Direction du Cycle d'Eau (DCE), entretien le 19.10.2021.

Pourtant, il faut bien constater que les campagnes de prévention menées dans les trois villes étudiées sont jugées lacunaires par les habitants interrogés. La majorité d'entre eux n'en a pas connaissance, les municipalités ne consacrent pas de réels moyens à la diffusion élargie de ces informations, que ce soit par la distribution du DICRIM dans les boîtes aux lettres, des articles réguliers dans le journal municipal, ou des réunions publiques sur le sujet, par exemple. Un tel constat est analogue à celui opéré pour d'autres risques locaux, naturels ou industriels, comme le retrait-gonflement des argiles. Avec la multiplication d'épisodes de sécheresses, le nombre d'habitations aux murs fissurés a augmenté en raison de la construction de nouvelles habitations sur des zones à risque par les municipalités au cours des dernières décennies. Cependant, une majorité se contente d'une campagne d'affichage et d'informations disponibles en mairie, sans réellement communiquer sur l'existence de zones argileuses par crainte de dévaloriser l'image de la commune, comme l'ont également souligné Chambon, Flanquart et Zwaterook (2012) à propos des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Les cartes présentant les zones à risques industriels sont disponibles, respectant ainsi les obligations légales de communication, mais ne font pas l'objet d'une communication intense, comme si les autorités locales se contentaient de respecter les obligations légales d'information sans réellement vouloir communiquer auprès de la population (Chambon, Flanquart et Zwaterook, 2012, p. 24).

À ce sujet, certains de nos enquêtés contestent le mode de diffusion du DICRIM et pointent le manque d'actions entreprises en matière de communication sur les risques naturels :

R 1. « De toute façon s'ils mettent le DICRIM dans toutes les boites aux lettres, cela veut dire qu'ils informent des gens qui peuvent ne pas être concernés comme moi » (femme, 18-30 ans, locataire, Martres-de-Veyre).

R.2. « En termes de prévention, leurs actions [celles de la municipalité] je les évalue à 0.5 pour ne pas dire 0. Pour être sincère, je n'en ai jamais entendu parler de prévention à la mairie de Clermont et pourtant ça fait 25 ans que je suis présidente d'une association de quartier » (femme, +60 ans, propriétaire de son logement, Saint-Alyre)

R.3. « Je ne pense pas que les gens de la mairie font des choses dans ce sens. Il n'y a pas de communication ici entre la mairie et les citoyens ». (femme, 46-60 ans, locataire, Cournon-d'Auvergne).

Comment expliquer cette préférence pour un respect minimal des obligations légales, lorsque ces communes éditent un Dicrim, une pratique qui est déjà minoritaire ? Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte.

...

7. Cette étude s'inscrit dans un projet qui prend également en considération le risque argileux dans les mêmes lieux d'enquête. Des entretiens complémentaires ont été effectués avec des responsables techniques et élus locaux.

Les travaux scientifiques constatent que les perceptions du risque sont souvent imprécises ou minimisées, même en présence de preuves objectives (Kahneman et al., 1982 ; Weiss et al., 2011). Les élus, tout comme les habitants, ne sont pas toujours conscients des conséquences potentielles d'une inondation majeure (Gough, 2000). Or, plus les acteurs publics locaux sous-estiment l'ampleur des risques, moins ils sont capables de communiquer de manière adéquate sur la probabilité et l'ampleur de ces risques naturels.

Par ailleurs, le coût politique – du moins à court terme – de ce choix patait, aux élus, moins élevé que le risque d'initier une controverse sur la politique d'aménagement du territoire s'ils communiquent trop fortement sur le sujet. Un questionnement public sur le sujet pourrait impliquer un questionnement sur les choix des principales majorités ou de la majorité actuelle, que ce soit en matière d'autorisation des constructions sur des zones inondables ou sur les travaux engagés - ou non - pour réduire l'impact des inondations futures. Autrement dit, ils préfèrent maîtriser l'agenda des questions politiques locales sur les sujets qu'ils portent, quitte à affaiblir l'espace public local (Chambru et De Oliveira, 2021, p. 10).

Or, le coût politique de cette décision d'une communication minimale est encore amoindri par le fait qu'une partie des habitants concernés n'est elle-même pas en désaccord avec les élus pour ne pas trop publiciser le risque. Cette préférence résonne avec la crainte d'une partie des habitants de voir leurs biens dévalués en cas de (mauvaise) publicité sur leur quartier. Ainsi, un responsable d'une association locale de sinistrés de risques naturels interrogé pour ce travail - l'association Catastrophes Naturelles du Puy-de-Dôme, qui souhaitait produire une liste de l'ensemble des sinistrés touchés par le risque de retrait-gonflement des argiles de sa commune- s'est heurtée à la réticence des victimes. Si elles souhaitaient bien l'appui de l'association pour être remboursées par les assurances, elles ne voulaient en revanche pas que leur cas fasse l'objet d'un répertoire de peur de voir leur cas publicisé. L'explication possible est liée à des considérations immobilières. . En effet, lorsque la loi impose de mesurer le risque, cela se traduit par la production de cartographies des zones inondables. Or, des études ont montré qu'une publicité sur cette cartographie est un facteur parmi d'autres - réglementation contraignante et crues régulières – qui pèse négativement sur le prix des biens en zone inondable à court ou moyen terme (Hupert et al., 2003, p. 38-39). L'on peut donc supposer que parler publiquement du risque, c'est parler de quelque chose d'incertain, y compris en ce qui concerne son impact sur la valeur immobilière des biens potentiellement concernés. De telle sorte qu'une partie des habitants des zones concernées ne cherche pas à tout prix à faire de ce sujet un questionnement public.

Au contraire, les recherches montrent que la qualification d'un territoire comme zone à risque suscite rarement l'implication active des citoyens, sauf lorsqu'elle est perçue comme une contrainte imposée (Gilbert, 2003). Les élus locaux se retrouvent souvent confrontés à des dilemmes face aux pressions politiques et sociales, qui les incitent à privilégier des enjeux visibles et immédiats, tels que la sécurité et le développement économique, au détriment de la prévention contre des risques incertains, comme les inondations. Cela est particulièrement vrai lorsque les décisions d'aménagement du territoire sont perçues comme menaçantes pour certains modes de vie. Par exemple, un retraité ayant choisi un lieu de résidence en bord de mer ou de rivière peut ressentir un droit moral d'y demeurer, justifié par le temps et les efforts investis dans son travail (Vanderlin, 2021). Les élus peuvent donc anticiper que toute discussion sur les risques d'inondation est susceptible de provoquer de fortes résistances ou des réactions émotionnelles de la part des habitants. Par exemple, l'annonce d'une menace d'inondation ou de mesures restrictives sur la construction dans les zones à risque peut être perçue par les résidents comme une menace pour leur mode de vie ou leur patrimoine (Garric et Goar, 2024). Cette réticence face aux démarches de

territorialisation officielle des risques contribue à entretenir une méconnaissance générale des risques d'inondation et de leurs conséquences.

À l'inverse, une politique de prévention des inondations, ainsi qu'une communication claire sur les actions entreprises, nécessitent une action politique stable et cohérente sur le long terme (Meur-Férec et Rabuteau, 2014). Les stratégies préventives demandent en effet une gouvernance adaptée, une coopération multi-niveaux entre les collectivités situées en amont et en aval du même bassin et une prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux.

Ces éléments contribuent à expliquer, en partie, que les élus des communes étudiées ne communiquent pas de manière approfondie sur le sujet, ne tirant pas de bénéfice politique réel – du moins à court terme – pour accroître leur capital politique et électoral (Garraud, 1990, p. 17-41.) Ainsi, cette anticipation des réticences conduit à une stratégie de communication où l'information est traitée avec prudence. Ce constat se vérifie dans les données acquises dans ce travail. Aux yeux des habitants interrogés pour cette enquête, aucun des Dicrim des communes étudiées ne présente les informations cruciales de manière claire et accessible. En effet, aucune des trois municipalités ne fournit de cartes des risques fournissant la possibilité aux résidents de savoir si leur quartier ou leur rue est à risque. Les répondants ont souligné la nécessité d'informations sur les risques plus détaillées et localisées, demandant en particulier des cartes et des photographies illustrant leurs zones spécifiques. De tels outils visuels étaient jugés essentiels pour comprendre les risques d'inondation potentiels, car ils peuvent fournir un contexte plus pertinent que de simples statistiques (Rouquette et al., 2024). Ainsi, cette communication prudente est choisie au détriment d'une prise de conscience collective des enjeux de sécurité.

Dans ce contexte, une analyse lexicométrique des éditoriaux rédigés par les maires de 21 Dicrim communaux a montré que les élus mettent bien plus volontiers l'accent sur les aléas qui peuvent se produire ou encore sur le rôle de la mairie en matière de prévention que sur les actes et comportements que doivent adopter les citoyens en cas d'aléa (Ferrer, 2018, p. 149). Si une grande part relève directement d'objectifs d'informations d'utilité publique, d'autres ont aussi un objectif institutionnel : promouvoir l'image et l'action communales. Certes, ce mélange des genres communicationnels n'est pas nouveau. Les communes ont l'habitude de jongler entre « l'information publique (informer les usagers sur les services publics), la communication institutionnelle (promouvoir l'image d'une institution), la communication politique (promouvoir un projet politique en vue de la victoire), à la stratégie territoriale (promouvoir un territoire), la communication sociale (promouvoir des valeurs sociales, communiquer pour faire changer des comportements sociaux), la communication de projet (mobiliser les acteurs pour la réussite d'un projet), etc. » (Awono, 2015, p. 7). Cependant, cette concomitance de logiques communicationnelles diverses nuit ici à la visée préventive et informative des documents. Pour le dire autrement, en poursuivant plusieurs objectifs – donner une information d'utilité publique aux riverains et en même temps communiquer en direction des citoyens pour justifier les actions déjà entreprises par la commune⁸ (cf. rubriques « les mesures prises ») – ces documents réduisent la visibilité et la portée des informations les plus importantes aux yeux des riverains. Cette différence explique, par comparaison, les raisons pour lesquelles Vigicrue – qui n'a pas besoin de justifier une action locale spécifique auprès des électeurs – est, en raison de son positionnement institutionnel, davantage en capacité de rédiger un document plus efficient.

Avec cette stratégie communicationnelle, les municipalités répondent aux obligations imposées par la loi de 1987, les maires se prémunissant ainsi de recours contentieux en cas

...

8. Certaines actions sont mentionnées dans la rubrique mesures prises à l'intérieur du DICRIM

d'aléas (Joly, 2003, p. 221). Cependant, cette pratique a pour conséquence de faire peser la recherche d'information concernant le risque d'inondation sur les habitants eux-mêmes. L'information est disponible... à condition d'aller la chercher, « c'est le destinataire de l'information qui s'en voit insidieusement rendu responsable, implicitement accusé de ne pas avoir fait l'effort «d'aller chercher» l'information là où elle se trouve » (Chambon, Flanquart et Zwaterook, 2012, p. 32). Comme pour le risque RGA, la mairie de Cournon d'Auvergne, par exemple, invite les citoyens à se rapprocher du service d'urbanisme pour toute information sur les risques naturels. En cas de sinistre, elle les oriente vers l'association CatNat de la ville. À ce titre, l'un des élus insiste :

R. « Mais les gens quand il y a un problème, quand ils appellent l'urbanisme, on les dirige vers l'association CatNat. Voici leurs coordonnées. Prenez contact avec eux »⁹. Y. C. Adjoint maire à Cournon d'Auvergne, entretien le 14.10.2021.

Ainsi, du point de vue des élus locaux interrogés pour ce travail, leur rôle se réduit à celui de relais d'informations, la réparation relève de responsabilités privées et la gestion des demandes d'indemnisation est léguée aux associations¹⁰ (Bihay, Chemerik et Rouquette, 2022).

CONCLUSION

Les Dicrim ont été imposés aux communes afin qu'elles contribuent à créer une « culture locale du risque ». Avec ces documents, les objectifs de la loi ont-ils été atteints ? Les doubles enquêtes menées – l'une approfondie auprès de 50 répondants et l'autre par questionnaire auprès de 120 autres riverains – ont fourni plusieurs résultats. L'analyse comparée de la réception et de l'appropriation des messages de prévention rédigés par les communes met en lumière plusieurs faiblesses communicationnelles des DICRIM des trois communes étudiées. Ces faiblesses sont de plusieurs ordres. En effet, les communes ne choisissent pas de communiquer de manière claire sur les dangers que représente une montée soudaine des eaux. Les photographies choisies ne sont pas interprétées par les riverains interrogés comme de véritables signaux visuels d'alerte. Les images des inondations diffusées, neutres, sans réelles conséquences, ne les inquiètent pas. En parallèle, l'apparence chromatique de ces documents envoie un message ambigu. Les couleurs d'alerte – le rouge et le jaune – sont peu utilisées. Le bleu, couleur froide, donc plus rassurante, y est majoritaire. Ces résultats montrent l'intérêt qu'il y aurait à préciser de quelle manière, formellement et visuellement, ces documents doivent être rédigés (l'importance de photographies illustrant l'idée d'un risque réel, le choix d'un graphisme et de couleurs adaptés). Tous ces éléments, loin de sensibiliser les riverains, ne diminuent pas la distance qu'ils entretiennent avec ce risque.

La multiplicité des faiblesses communicationnelles pointées par les Dicrim est ainsi notée, elle conduit à la formulation de cette question : les communes, qui ont durant de nombreuses décennies accordé des permis de construire sur des zones inondables, sont-elles finalement les acteurs publics les mieux placés pour communiquer de manière pertinente et efficace sur les risques naturels locaux pour les habitants ?

...

9. Ce travail se concentre sur l'analyse de la réception et ne s'appuie pas sur une enquête auprès des acteurs de la communication municipale. L'entretien réalisé avec cet élu a pour ambition de déterminer quels objectifs communicationnels de sa mairie dans la gestion des phénomènes naturels. Cependant, quelques questions concernant l'information préventive sur les risques naturels en générale et l'inondation en particulier, dont est tiré cet extrait, ont été abordées lors de cet entretien.

10. La mairie s'occupe de la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de l'Etat.

FINANCEMENT ET REMERCIEMENTS

Les résultats présentés sont issus du projet de recherche PACSEN, cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional, dans le cadre du CPER 2020 de l'Université Clermont Auvergne.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Awono, Richard (2015), « La communication territoriale : constructions d'un champ », *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, n° 15, p. 85-106.

Becheur, Imène ; Pierre Valette-Florence, (2014), « L'usage des émotions négatives en communication de santé publique : Étude des effets de la peur, la culpabilité et la honte », *Recherche et Applications en Marketing*, vol. 29, p. 96-119.

Becerra, Sylvia ; Peltier, Anne (2011), « L'information préventive pour réduire la vulnérabilité aux risques d'inondation, élaboration et efficacité d'une réponse sociale », *Le changement climatique: Du métarisque à la métagouvernance*. Paris: Lavoisier, p. 35-53.

Becerra, Sylvia ; Peltier, Anne ; Antoine, Jean-Marc ; Labat, David ; Chorda, Jacques ; Ribolzi, Olivier ; Daupras, France ; Dartus, Denis (2013), « Comprendre les comportements face à un risque modéré d'inondation. Etude de cas dans le périurbain toulousain (Sud-Ouest de la France) », *Hydrological Sciences Journal*, vol. 58, n° 5, p. 945-965.

Berthelot-Guiet, Karine ; Caroline Ollivier-Yaniv (2001), « Tu t'es vu quand t'écoutes l'État ? ». Réception des campagnes de communication gouvernementale. Appropriation et détournement linguistiques des messages », *Réseaux*, vol. n° 108, no. 4, p. 155-178.

Bihay, Thomas ; Chemerik, Fateh ; Rouquette, Sébastien (2022), « Le risque argileux : un problème sans controverses ? », *ESSACHESS—Journal for Communication Studies*, vol. 15, n° 1 (29), p. 179-204.

Centre d'observation de la société (2019), « Les Français adhèrent de moins en moins aux associations », [en ligne], Consulté le 19 février 2024, <https://www.observationsociete.fr/modes-de-vie/vie-politique-et-associative/les-francais-adherent-de-moins-en-moins-aux-associations-3/>.

Chambrou, Mikaël ; De Oliveira, Jean-Philippe (2021), « La recherche-action face au risque climatique en montagne. Enquêtes et engagements autour d'un problème public », *Questions de communication*, vol. 40, n° 2, p. 283-302.

Chambrou, Mikaël ; De Oliveira, Jean-Philippe (2021), « Changement climatique et développement territorial en montagne : conflictualités et enjeux communicationnels », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, [en ligne], n° 21, Consulté le 15 septembre 2022, <https://communication.revues.org/>.

Chauveau, Loïc (2021), « Ce qui menace vraiment la France », *Sciences et avenir*, 21 novembre 2021, p. 45-48.

Clément, Vincent ; Jaurand, Emmanuel (2005), « Risques "naturels" et territoires en France », *Géoconfluences*, [en ligne], consulté le 19 février 2022, disponible sur <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/Risque/RisqueScient.htm>.

Courant, Frédéric ; Biscay, Jean-Frédéric ; Boutillet, Damien ; Rizza, Caroline ; Vinet, Freddy & Weiss, Karine (2021), *Mission sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs, technologiques ou naturels*, Paris : Ministère de la transition écologique.

- Courbet, Didier (2003), « Réception des campagnes de communication de santé publique et efficacité des messages suscitant de la peur », *Communication*, vol. 22, no. 1, p. 100-120.
- Delance, Pauline ; Vignolles, Benjamin (2017), « Ça déménage ? la mobilité résidentielle et ses déterminants », *Insee Références—Les conditions de logement en France*, p. 55-77.
- Douvinet, Johnny ; Pallares, Rémi ; Genre-Grandpierre, Cyrille ; Gralepois, Mathilde ; Rode, Sylvain ; Servain, Courant Sylvie (2013), « L'information sur les risques majeurs à l'échelle communale : Occurrence et facteurs explicatifs du DICRIM, un outil préventif sous-utilisé », *Cybergeo*, [en ligne], n° Espace, société, territoire, consulté le 20 octobre 2022, <https://cybergeo.revues.org/>.
- Deslauriers, Jean-Pierre (1991), *Recherche qualitative*. Guide pratique, Montréal : McGraw-Hill.
- Douvinet, Johnny, *et al.*, (2011), « Les maires face aux plans de prévention du risque inondation (Ppri) », *L'Espace géographique*, vol. 40, no. 1, p. 31-46.
- D'Ercole, Robert ; Dollfus, Olivier (1996), « Mémoire des catastrophes et prévention des risques », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 4, n° 4, p. 381-391.
- D'Ercole, Robert ; Pigeon, Patrick (1999), « L'expertise internationale des risques dits naturels : intérêt géographique », *Annales de Géographie*, n° 608, p. 339-357.
- Durand, Claire (2009), « Pourquoi un échantillon ? Les types d'échantillon », [en ligne], consulté le 20 mars 2024, <http://www.mapageweb.umontreal>.
- Fenneteau, Hervé (2015), « La structuration et le test du questionnaire » (p. 111-120), in Fenneteau, Hervé (dir.), *Enquête : entretien et questionnaire*, Paris : Dunod.
- Ferrer, Laëtitia (2018), « Évaluation de l'efficacité de l'information préventive sur les risques majeurs destinée au Grand Public : Application au DICRIM », thèse de doctorat en Géosciences de l'Environnement, Aix Marseille Université.
- Flanquart, Hervé (2021), « Informer sur les risques territoriaux et les gérer : les facteurs de la confiance », *Hermès*, vol. 88, p. 150-156.
- Flynn, James ; Slovic, Paul ; Mertz, Chris (1994), « Gender, race, and perception of environmental health risks », *Risk Analysis*, vol. 14, no. 6, p. 1101-1108.
- Fraenkel, Béatrice (2021), « Littérature. Langage et société », *Langage et société*, Hors série (HS1), p. 221-224.
- Friser, Alice ; Arpin, Marie-Luc ; Gendron, Corinne ; Yates, S. (2022), « L'acceptabilité sociale des mesures sanitaires : retour sur l'impératif de la participation publique », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, vol. 108, no. 4, p. 114-118.
- Garric, Audrey ; Goar, Matthieu, « Radiographie du climatoscepticisme en France », *Le Monde*. le 2 novembre 2024, p. 8.
- Gilbert, Claude (2003), « La fabrique des risques », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 144, p. 55-73.
- Gominet, Sébastien (2007), « Les habitants de la commune de la Terrasse (Isère) connaissent-ils les risques auxquels ils sont exposés ? », mars, [en ligne], consulté le 17 mai 2024, http://www.irmagrenoble.com/01actualite/01articles_afficher.php?id_actualite=172.
- Gough, Janet (2000), « Perceptions of risk from natural hazards in two remote New Zealand communities », *Australasian Journal of Disaster and Trauma Studies* [en ligne], consulté le 23 avril 2003, disponible sur : <https://www.massey.ac.nz/~trauma/issues/2000-2/gough.htm>.
- Gout, Jean-Paul (1993), *Prévention et gestion des risques majeurs : les risques d'origine naturelle*,

Paris : Les Éditions de l'Environnement.

Gorski, Margaux (2023), *La perception de la population française sur la communication du gouvernement au début de la crise du Covid-19*, Mémoire de Master 2, Université Clermont Auvergne (UCA).

Gutzeit-Godbout, Roxanne (2013), *Étude de réception : le communiqué de presse comme outil d'information et de changement utilisé dans le cadre d'une campagne médiatique sur la promotion de la cessation tabagique auprès des jeunes de 14 à 17 ans*, Mémoire de master en Sciences de l'information et de la communication, Université du Québec.

Hansen, Anders (2011), « Communication, media and environment: Towards reconnecting research on the production, content and social implications of environmental communication », *International Communication Gazette*, vol. 73, n° 1-2, p. 7-25.

Hupert, Gilles ; Capblancq, Juliana ; Barroca, Bruno (2003), « L'influence des inondations et des documents réglementaires sur le marché foncier en zone inondable », *Annales des Ponts et Chaussées*, n° 105, p. 32-39.

Kahneman, Daniel ; Slovic, Paul ; Tversky Amos (1982), *Judgment under uncertainty, heuristics and biases*, New York : Cambridge University Press.

Jacquez, Lise ; Rouquette, Sébastien (2023), « Réceptions de campagnes de communication publiques sur le risque volcanique », *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, [en ligne], n°36, consulté le 23 avril 2024, <https://journals.openedition.org/communiquer/10369>.

Joly, Pierre-Benoît (2003), « Les OGM en débat. Vers de nouveaux modes de gouvernance de l'innovation et des risques », *Oléagineux, Corps gras, Lipides*, vol. 10, n° 3, p. 216-224.

Garraud, Philippe (1990), « Politiques nationales : élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique* (1940/1948), p. 17-41.

Hernandez Orellana, Myriam (2017), « Quand la communication publique construit la gouvernementalité. Une comparaison des campagnes de communication pour prévenir les violences contre les femmes au sein du couple (Chili, 2006-2010 et France, 2007-2012) », thèse en Sciences de l'information et de la communication, Ceditec, Université Paris-Est.

Keller, Carmen ; Siegrist, Michael ; Gutscher, Heinz (1991), « The General Confidence Scale : Coping with Environmental Uncertainty and Threat », *Journal of applied social psychology*, p. 2200-2229.

Lai, Julian ; Tao, Jiariu (2003), « Perception of Environmental Hazards in Hong Kong Chinese », *Risk Analysis*, Vol. 23, n°4, p. 669-684.

Luhmann, Niklas (2006) [1968/2000], *La Confiance. Un mécanisme de réduction de la complexité sociale*, Paris : Economica.

Meur-Férec Catherine ; Rabuteau Yan (2014), « Plonevez-les-Flots : un territoire fictif pour souligner les dilemmes des élus locaux face à la gestion des risques côtiers », *L'Espace géographique*, vol. 43, n°1, p. 18-34.

Motulsky, Bernard ; Guindon, Jean-Bernard ; Tanguay-Hébert, Flore ; Roy, Béatrice (2015), « Vers une approche théorique pour une communication des risques efficace en adaptation », *Communication*, [en ligne], consulté le 15 septembre 2022, <https://journals.openedition.org/communication/5854?lang=en>.

Noyelle, Jean (1995), « La vulnérabilité humaine face aux risques d'inondation. Constat et enseignements », *Urgences médicales*, p. 110-117.

Ollivier-Yaniv, Caroline (2013), « Communication, prévention et action publique :

proposition d'un modèle intégratif et configurationnel. Le cas de la prévention du tabagisme passif », *Communication & Langages*, vol. 176, n°2, p. 93-111.

Ozer, Pierre (2012), « Les risques naturels » in Brunet, S. ; Fallon, C. *et al.*, (dir.), *Articuler risques, planification d'urgence et gestion de crise*, Louvain-La-Neuve, Belgique : De Boeck, p. 77-99.

Pasquereau, Anne ; Delamaire, Corinne ; Guignard, Romain ; Bonmarin, Isabelle ; Serry, Anne-Juliette ; Nguyen-Thanh, Viêt (2021), « Évaluation de supports de communication nationaux sur la COVID-19 : recours à une méthode mixte », *Santé Publique*, vol. 33, p. 835-841.

Luhmann, Niklas (2006) [1968/2000], *La Confiance. Un mécanisme de réduction de la complexité sociale*, Paris : Economica.

Paton, Douglas ; Smith, Leigh ; Daly, Michele ; Johnson, David (2008), « Risk perception and volcanic hazard mitigation : individual and social perspectives », *Journal of volcanology and geothermal research*, p. 179-188.

Rakow, Tim ; Heard, Claire ; Newell, Ben (2015), « Meeting Three Challenges in Risk Communication, Phenomena, Numbers, and Emotions », *Policy Insights from the Behavioral and Brain Sciences*, vol. 2, p. 147-156.

Reghezza-Zitt, Magali (2015), « Territorialiser ou ne pas territorialiser le risque et l'incertitude », *L'Espace Politique*, [En ligne], consulté le 19 février 2023, n° 26, <https://journals.openedition.org/espacepolitique/3543>.

Rouquette, Sébastien ; Bihay, Thomas (2022), « Les risques naturels médiatiquement invisibles », *Communication*, [En ligne], vol. 39, n° 1, consulté le 20 octobre 2023, <https://journals.openedition.org/espacepolitique/3543>.

Rouquette, Sébastien ; Chemerik Fateh ; Bihay, Thomas (2024), « Les campagnes de prévention sur les risques d'inondation sensibilisent-elles les riverains concernés ? », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], n° 28, consulté le 02 novembre 2024, <http://journals.openedition.org/rfsic/15845>.

Ruin, Isabelle ; Gaillard, Jean-Christophe ; Lutoff, Céline (2007), « How to get there ? Assessing motorists' flash flood risk perception on daily itineraries », *Environmental Hazards*, p. 235-244.

Satterfield, Theresa ; Mertz, C.K ; Slovic, Paul (2004), « Discrimination, Vulnerability, and Justice in the Face of Risk », *Risk Analysis*, Vol. 24, No. 1, p. 115-129.

Sitbon, Audrey (2002), *L'évaluation de la communication publique : l'exemple de la prévention du sida*. CRÉDOC.

Slovic, Paul, (1999), « Trust, emotion, sex, politics, and science: Surveying the risk-assessment battlefield », *Risk analysis*, Vol. 19, p. 689-701.

Ter Huurne, Ellen (2008), *Information seeking in a risky world: the theoretical and empirical development of FRIS : a Framework of Risk Information Seeking*, thèse de doctorat, University of Twente.

Thompson, Mary Anne ; Lindsay, Jan ; Leonard, Graham (2017), « More Than Meets the Eye : Volcanic Hazard Map Design and Visual Communication », *Advances in Volcanology*, p. 621-640.

Thouret, Jean-Claude (2002), « Aléas et risques volcaniques : mieux comprendre pour prévoir et mieux gérer pour durer », *Annales de géographie*, p. 503-523.

Truchot, Véronique (2006), *Les règles à l'école secondaire : analyse de représentations d'élèves*, thèse de doctorat, Université UQAM.

Vanderlin, Jean-Paul, « Pourquoi la #MontéeDesEaux ne décourage-t-elle pas de vivre

au bord de la mer ? », *Radio France* [en ligne], https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/montee-des-eaux/grand-entretien-pourquoi-la-montee-des-eaux-ne-decourage-t-elle-pas-de-vivre-au-bord-de-la-mer_4299113.html, édition du 29 octobre 2021.

Verlynde, Nicolas (2018), « De la perception du risque d'inondation aux propositions d'adaptation en territoire de côtes basses densément peuplées : le cas de la communauté urbaine de Dunkerque », thèse de doctorat en Géographie, Université du Littoral Côte d'Opale, Dunkerque.

Vié Le Sage, Renaud (1989), *La Terre en otage : gérer les risques naturels majeurs*, Paris : Le Seuil.

Vinet, Freddy (2005), « Du risque oublié à la contrainte environnementale : le cas des basses plaines du Languedoc-Roussillon », *Cahiers nantais*, n° 64, p. 11-21.

Vinet, Freddy (2010), *Le risque inondation. Diagnostic et gestion*, Paris : Éditions Tec & Doc Lavoisier, coll. « Science du Risque et du Danger (SRD) ».

Wachinger, Gisela ; Renn, Ortwin ; Begg, Chloé ; Kulicke, Christian (2013), « The risk perception paradox-implications for governance and communication of natural hazards », *Risk analysis*, vol. 33, n° 6, p. 1049-1065.

Weiss, Karine, Girandola, Fabien ; Colbeau-Justin Ludvina. (2011), « Les comportements de protection face au risque naturel : de la résistance à l'engagement », *Pratiques psychologiques*, 17, 251–262.

Zémor, Pierre (2008), « Les formes de la communication publique », Paris : Presses Universitaires de France.